

Direction Générale des Douanes



CIRCULAIRE N° 1360 MEF/DOUANES 17 JAN 2008

(DIFFUSION GENERALE)

Objet. : Démarrage du SYDAM WORLD
dans les bureaux de Vridi Pétrole
et de Yamoussoukro Pétrole

J'ai l'honneur de faire connaître à l'ensemble du service et des usagers que le démarrage du nouveau Système de Dédouanement (**SYDAM WORLD**) est prévu pour le **28 Janvier 2008**.

Le lancement de ce système concernera d'abord les régimes pétroliers, avant de s'étendre aux autres régimes.

La liste des régimes pétroliers est annexée à cette circulaire.

En conséquence, à partir du **28 Janvier 2008**, les déclarations relatives aux produits pétroliers devront suivre la procédure du **SYDAM WORLD**.

Toute difficulté d'application me sera signalée d'urgence.

Ampliations :

- MEF/CAB
- FEDRMAR
- FNIS-CI
- Chambre Cce et d'Industrie
- EMACI
- APEXI
- Syndicat des Transitaires s/c SAGA-CI
- FENADIS
- Représentation des Douanes Maliennes
- Synd.PME Transit s/c Gold Transit
- BIVAC/COTECNA

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES

COL. MAJOR K. GNAMEN



REGIMES STATISTIQUES CONCERNES PAR LE DEMARRAGE DU SYDAM
WORLD AUX BUREAUX DE DOUANES DE VRIDI PETROLES (CIAB4) ET DE
YAMOOUSSOUKRO PETROLE (CIYKP)

4000007 (107), 4070006 (146), 4070007 (147),
4080002 (152), 4080006 (156), 7000007 (407),
7070006 (446), 7070007 (447 et 44P), 7052006 (456),
70000A7 (4DP), 7080006 (4E6, 4F6, 4G6 et 4J6),
7080007 (4E7,4F7 et 4G7), 5200001 (501, 502, 5G2 et 552),
5200003 (503), 5200004 (5x4), 3070006 (646),
3070007 (647), 3080006 (6E6, 6F6 et 6G6),
3080007 (6E7, 6F7 et 6G7), 1000001 (6x2), 8100007 (B07),
8000007 (E07, F07 et H07), 8070006 (E46, F46, G46 et H46),
8070007 (E47, F47, G47 et H47), 805200F (ESP),
805200E (EST), 3070086 (K46 et L46), 3070087 (K47 et L47),
3070056 (T46), 30700T7 (T47), 30800T6 (TE6, TF6 et TG6),
30800T7 (TE7), TF7 et TG7).

REMARQUE : Les éléments entre parenthèses sont les correspondants Sydam
Des régimes statistiques SYDAM WORLD.